

Brevet de capitaine 500

RNCP18922 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	Autre — Autre certification professionnelle de droit
Code(s) NSF	311u
Formacode(s)	31872, 31892
Code(s) ROME	N3101, N3102
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de la mer

<http://www.formation-maritime.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le brevet de capitaine 500 est délivré aux marins qui répondent aux conditions de formation et d'expérience en mer requises par la convention internationale relative aux normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille (STCW).

Le titulaire du brevet de capitaine 500 peut naviguer sur des navires armés au commerce d'une jauge brute inférieure à 500 (UMS*) et ne s'éloignant pas plus de 200 milles des côtes françaises dans les fonctions de capitaine, second capitaine, ou d'officier de chef de quart passerelle.

- UMS : système international de mesure de la jauge du navire

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le capitaine d'un navire de 500 (UMS) est responsable de l'expédition maritime et le représentant de l'armateur en toute circonstance. Outre les aspects de navigation et d'exploitation du navire, il doit assurer l'encadrement de son équipage. Le titulaire du brevet de capitaine 500 a acquis toutes les compétences d'un capitaine 200. Il doit de plus :

- connaître les techniques de navigation pour s'éloigner jusqu'à 200 milles des côtes ;
- connaître les questions relatives à l'exploitation commerciale du navire et à sa stabilité pour charger le navire correctement et lui assurer un bon état de navigabilité ;
- être capable d'assurer la sécurité du navire et des passagers en toute circonstance ;
- posséder une bonne maîtrise de la langue anglaise courante et technique ;
- savoir rédiger un rapport de mer ;
- connaître les bases du droit et de l'économie maritimes afin de pouvoir représenter l'armateur auprès des interlocuteurs portuaires ;
- être en mesure de respecter la réglementation visant à la protection du milieu marin.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Tout type de navires de commerce tels que :

- navires de charge de moins de 500 (UMS) armés au cabotage national ;

- transport de passagers vers les îles françaises ;
- navires de servitude (remorqueurs; baliseurs..) ;
- navires liés à l'exploitation pétrolière (offshore)

Le titulaire du brevet de capitaine 500 peut également obtenir un brevet de capitaine yacht 500 et s'orienter vers la plaisance professionnelle pour commander des yachts à moteur de moins de 500.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Il peut aussi poursuivre sa carrière en intégrant le cours conduisant à la délivrance d'un diplôme de capitaine 3000.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Toute fonction exercée à bord d'un navire professionnel fait l'objet d'une réglementation particulière établie par le ministère en respect des normes internationales de la Convention STCW (Convention on Standards of Training, Certification and Watchkeeping for Seafarers).

Le brevet de capitaine 500 est soumis à une revalidation quinquennale.

Pour exercer les fonctions visées, le marin doit satisfaire à des conditions d'aptitude médicale.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Conditions de travail contraignantes
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (20 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	A3X41 — Marins · tension 2/5 (Faible) A3X90 — Cadres et maîtres d'équipage de la marine · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	1 978
Jugés difficiles à recruter	39 %
Emplois saisonniers	76 %
Familles professionnelles (FAP)	A3X41 — Marins A3X90 — Cadres et maîtres d'équipage de la marine

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, APPRENTISSAGE, VAE

Le jury est présidé par l'inspecteur général de l'enseignement maritime. Il est composé d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury est présidé par un cadre A des corps civils ou militaires ayant une expérience dans le domaine maritime. Il est composé d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme.

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP25337

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/18922/>